

**Service instructeur**  
DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

**Service consulté**  
Service Juridique

## **FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UN OUVRAGE PUBLIE PAR LE DEPARTEMENT**

Résumé : L'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin » est en vente depuis quatre ans dans les librairies haut-rhinoises. La fixation d'un nouveau tarif, à 9 € TTC l'unité, est proposée pour les mises en vente en ligne, via des sites internet spécialisés. Ce tarif s'appliquera également aux librairies locales afin d'éviter les distorsions de concurrence.

Le Département a publié en 2011 le tome II de l'ouvrage « Arbres remarquables dans le Haut-Rhin » et a fixé son prix de vente à 15 € l'unité (prix public) et 10 € l'unité (prix libraire), par délibération du Conseil Général du 23 juin 2011.

Plus de 1 500 exemplaires ont été vendus à ce jour, soit par le réseau des librairies locales soit par les Archives Départementales.

Un site Web spécialisé « Editions Biotope » nous propose le référencement de l'ouvrage dans leur catalogue, lequel dispose d'un fichier de 15 000 clients. S'agissant d'une diffusion nationale, la maison d'édition sollicite un prix de dépôt-vente réduit afin de couvrir les frais d'envoi. Le tarif proposé est ainsi de 9 € TTC pièce au lieu de 10 € TTC.

Il vous est proposé de valider cette modification du prix de vente « libraire », que ce soit pour les ventes effectuées par voie informatique ou pour les ventes en librairie, afin d'éviter une éventuelle distorsion de concurrence, et par conséquent d'abroger la délibération du Conseil Général du 23 juin 2011 précitée.

La régie de recettes correspondante sera celle de la Direction des Archives Départementales.  
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN